



COMMUNE DE
Blonay - Saint-Légier
case postale 12 | 1807 Blonay

COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS 27-2023
BUDGET 2024

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions de la commission des finances sur le préavis municipal 27-2023 concernant le projet de budget 2024

REPONSES DE LA MUNICIPALITE

Administration générale

Q 1 De manière générale nous comparons le budget 2024 avec le budget 2023 et les comptes réalisés 2022. Cependant, il sera souhaitable de se référer aussi au « year to date » (YTD) 2023, année en cours, soit la projections 2023 basé sur ce YTD. Le budget 2023 a été fait sur la base de 2021 (chiffres non consolidés des deux communes) et pourrait s'avérer loin de la réalité.

R 1 Une majorité d'écritures exogènes sont passées par des comptes courants au bilan ou elles ne sont imputées qu'à réception du bouclage des comptes, donc aucune écriture comptable ne vient impacter les comptes de fonctionnement durant l'année. C'est techniquement possible mais aucune autre commune révisée par notre fiduciaire ne fournis de comptes intermédiaires, peu pertinents. Toutefois, le service des finances communiquera régulièrement au conseil communal les dépassements budgétaires d'une certaine ampleur s'il devait y en avoir.

Q 2 Globalement les dépenses augmentent dans toutes les rubriques (donc pas uniquement les charges considérées comme « exogène ») d'une manière significative, soit de 12% versus 2022 et de 7% versus le budget 2023.

R 2 C'est toute la problématique de préparer un budget selon les besoins (ou base zéro) et de comparer avec les autres années, les différences significatives sont normalement explicitées en fin de fascicule).

	Budget 2024	prorata	B2024/B2023	B2024/R20022	Budget 2023	prorata	R 2022	prorata
Charges cantonales	18 350 800,00	21,44%	917 100,00	5,26%	1 155 264,40	6,72%	17 433 700,00	21,74%
Charges intercommunales+péréquation	18 671 500,00	21,81%	3 321 500,00	21,64%	3 642 841,61	24,24%	17 195 535,60	22,57%
Charges fixes du personnel	14 532 005,00	16,98%	99 565,00	0,69%	1 270 571,80	9,58%	15 028 658,39	19,73%
Amortissements	6 572 100,00	7,68%	95 005,00	1,47%	412 602,45	6,70%	13 261 433,20	17,41%
Charges communales propres	27 468 139,00	32,09%	976 529,00	3,69%	2 922 811,03	11,91%	24 545 327,97	32,22%
	85 594 544,00	100,00%	5 409 699,00	6,75%	9 404 091,29	12,34%	76 190 452,71	100,00%

Q 3 Page 7 du préavis : La stabilisation des charges de personnel est constatée par rapport au budget 2023, qu'en est-il par rapport aux réelles projections 2023 ?

R 3 Page 8 en version finale – l'effectif 2023 correspond aux mutations annoncées – les salaires réels versés en 2023 correspondent au budget.

Q 4 Tout comme Heike je regrette que nous ne puissions pas avoir des chiffres – si pas YTD au moins des 2 premiers trimestres. Il me semble qu'on nous l'avait promis l'année passée... Il est vraiment difficile de préparer un budget correct, sans avoir de chiffres pour l'année en cours. Spécialement en ce qui concerne les collèges divers.

R 4 Techniquement possible mais pas pertinent pour les communes, voir question précédente.



Q 5 Service du personnel : 130000.3185.00 Honoraires divers 2024 45'000.-. Nouveau, qu'est-ce ?

R 5 Voir page 53 partie 2 du budget MSST CHF 30'000.-. – consultants CHF 15'000.-, en 2023 un montant pour la MSST était sous la division 11100 (CHF 15'000.00 + CHF 16'000.00).

Q 6 Terrains Loyers Terrains & fermage patrimoine financier 31000.4232 : 2024 360'000 vs 2023 301 et 2022 298'899.- ?

R 6 Voir page 58 partie 2 du budget = nouveau DDP Pique-Lune CHF 60'000.-.

Q 7 41000.3185.00 Honoraires & frais expertises : 2024 335'000.- vs 2023 255'000.- et 2022 274'851.40 Ces frais augmentent beaucoup. 80'000.- pour les frais juridiques du projet Veyre-Derrey – non inclus dans le PA 2023 ?

R 7 Cela ne concerne pas exclusivement le PA la Veyre Derrey, voir ci-dessous :

- Mise en place des PACom qui nécessitera certainement des études sur les pratiques à réaliser ;
- Augmentation de la complexité des procédures, recours à des mandataires tiers ;
- Procédure d'approbation du PA La Veyre-Derrey, frais juridiques sur d'éventuels recours ;
- Augmentation des frais juridiques dans la police des constructions (dû à l'augmentation des demandes d'autorisation de construire et à la densification) ;
- Durabilité, augmentation déjà expliquée ;
- Mise en vigueur des nouveaux règlements sur l'eau potable, eaux claires et usées qui nécessitera certainement des études sur les pratiques à réaliser voire des avis de droit.

Q 8 Il me semble que les frais pour les achats des véhicules ont augmenté énormément dans tous les services. Pourquoi ? 159K Foret, patrimoine arboré 55K, Parcs 60K Total env. 274K ?

R 8 Hormis pour le patrimoine arboré, il s'agit de remplacement de véhicules en fin de vie, de plus, l'achat en 2024 permettra, pour la dernière année s'agissant de notre commune, de récupérer ces coûts via les dépenses thématiques. Il s'agissait aussi d'utiliser les fonds de réserve existant.

Q 9 Sachant que les bâtiments de Bahyse doivent être rénové très rapidement, je me demande s'il y a une réserve financière qui a été ou qui est faite ? Si oui où ? Si non, pourquoi pas ?

R 9 La marge d'autofinancement positive permettra d'assumer partiellement ou totalement les investissements futurs, mais quid de la création d'une réserve financière alors que la commune a des dettes à rembourser ? Nous pouvons éventuellement envisager d'affecter un point d'impôt aux amortissements, une fois les travaux finalisés (1 point d'impôt équivaut environ à l'amortissement annuel). Cela pourra se régler avec le prochain arrêté d'imposition (2025).



Q 10 Décompte des charges de la gérance. Quand et où est ce poste dans les décomptes des divers locatifs ?

R 10 Hormis pour les bâtiments dont les décomptes chauffage sont spécifiques, les coûts de la gérance sont dans la division 35000.3185.00 (CHF 40'000.- pour 2024).

Q 11 Pourquoi avoir changé la présentation du budget en compliquant la lecture et compréhension des explicatifs : qui étaient indiqué sur la page de gauche, sans avoir besoin d'aller les chercher à chaque fois ??

R 11 Le nouveau programme acquis en complément de notre application métier ne permet pas cette possibilité, pour rappel, les budgets 2022 et 2023 ont été faits sur un fichier Excel, pouvant présenter des risques d'erreur relativement importants et particulièrement chronophage. Les comptes 2022 ont été déjà présenté sous ce nouveau format, et la disposition en fin de brochure a été demandée par la commission de gestion et des finances (en lieu et place d'une disposition en fin de division). Au vu de la quantité d'informations, il n'est plus possible de tout noter sur une seule page miroir.

Q 12 A quoi correspond dans ce tableau le petit chiffre en gras là où il y en a un ?

R 12 L'écart net entre charges et revenus et inversement.

Q 13 "Cofin: texte suivra..." qu'est-ce que ça veut dire?

R 13 Un texte additionnel a été transmis sur la version définitive à tous les conseillers le vendredi 20 octobre car non disponible avant cette date.

Q 14 Quel est l'objectif du budget 2024

Exemple : Budget équilibré

Exemple : Peu de différences entre budget et comptes

Exemple : Avoir assez d'argent pour les différentes positions afin de ne devoir annoncer qu'un minimum de dépassements ?

Exemple : Autres :

R 14 L'objectif d'un budget est toujours d'être équilibré, ou d'y tendre au mieux. Nous utilisons la méthodologie du budget base « zéro », processus qui commence dans chaque service, qui identifie ses besoins pour l'année à venir. Chaque chef de service transmet ensuite son budget au service des finances, qui consolide le budget total, et le remet à la Municipalité. Celle-ci l'analyse ensuite, au regard des attentes de la population, des priorités de la municipalité et des besoins des services.



Q 15 Quels sont les améliorations du processus de budget 2024 par rapport aux deux années passées ?

R 15 Le nouvel ERP a pu être enfin utilisé dans son intégralité, ce qui a permis à chaque chef de service de directement saisir son budget dans l'outil. Il a pu y inscrire chaque position budgétaire, ce qui lui permettra de suivre son budget versus ses dépenses précisément au fil de l'année. Le budget a ainsi pu vous être présenté cette année sous son nouveau format.

Ce budget 2024 a permis de mieux comprendre les besoins spécifiques de la nouvelle commune, des échéances auxquelles chacun.e est confronté, du planning des entités externes qui nous doivent nous donner leurs chiffres, des besoins et attentes de la Commission des Finances, etc. Ainsi, une méthodologie pour le budget 2025 est déjà en cours de réflexion, afin d'améliorer en continu le processus.

Q 16 Page 4 : graphique « fromage », charge communales propres : Est-ce que vous avez tenu compte que les projets ont tendance à prendre du retard respectivement tous les projets ne se réalisent pas en même temps ?

R 16 Nouvelle page = 5, il s'agit là du fonctionnement courant de la commune, donc des projets à court terme (12 mois), qui devraient pouvoir être exécutés dans l'année sous revue. Dans le cadre des amortissements, ceux-ci débutent l'année suivant la fin des travaux, il se peut donc que certains premiers amortissements prévus dans le projet de budget ne soient pas comptabilisés en 2024 mais à partir de 2025.

Q 17 Section 153.00 Réfectoire : Pourquoi procéder de la sorte?

R 17 Il a été convenu que durant la période transitoire (réfectoire transitoire à l'Ancien-Stand, puis dans les futurs bâtiments provisoires) ce soit pris sur la Commune. Une fois un nouveau réfectoire construit dans le complexe de Bahyse, la Fondation reprendra le tout. C'est aussi plus pratique en termes de gestion du personnel entre la Maison Picson et le réfectoire provisoire.

Q 18 Section 170.00: Sport. Peut-on avoir la directive?

R 18 Oui, elle est disponible en ligne, sur le site de la Commune. Chemin : Accueil > Administration > Règlements et législation > Règlement communaux.

Dans « Filtre », taper « subvention » et la directive municipale 404.1 apparaît en haut de la liste.

Ou alors : Accueil > Vie pratique > Prestations communales > « Octroi des subventions communales en faveur des sociétés locales reconnues ».

Là il y a la directive municipale et le formulaire de demande de subvention.

Cette directive a été présentée à l'ensemble des sociétés locales et envoyée par courriel en début d'année 2023.

Q 19 3040.00 économie annoncée de 30 K alors que dans les détails, il y a une hausse de +31.3 K. Est-ce une erreur?

R 19 En page 78 nous constatons une diminution de CHF 28'500.-.



Q 20 10100.3011.00 Traitement : Il nous faut une explication de ce yo-yo ?

R 20 *Voir page 51 partie 2 du budget, adaptation aux comptes 2022 et des conseillers/ères soumis aux charges sociales. Il semblerait que le travail effectif de la secrétaire ait été sous-évalué dans les deux premiers budgets (préavis 06-2022), ainsi que les charges sociales à payer pour les conseiller communaux membres de commissions permanentes. Nous avons adapté le montant, de manière réaliste, face aux informations disponibles avec les comptes 2022.*

Q 21 10200.3001.00 Traitement : Il nous faut une explication de votre stratégie/politique:

R 21 *La Municipalité a annoncé revenir au printemps 2024 avec une stratégie/politique (voir page 51 partie 2 du budget).*

Q 22 10200.4390.00 Remboursement Traitement : Pourquoi tabler sur une somme plus basse si les comptes montrent quasi 20K de différence en + ?

R 22 *Indemnité représentation REBSL en suspens (attente décision fiscale), principe d'imparité.*

Q 23 11020 Comm'une Info. Pourquoi passer de 6 à 7 parutions si le coût est plus élevé? Mauvaise idée

R 23 *Le nombre de parution était historiquement de 7 par année. Avec l'arrivée de la nouvelle rédactrice en cheffe, nous avons essayé un nouveau système courant 2023, avec 6 parutions. Cela a eu pour conséquences une augmentation du nombre de pages du journal, ce qui a été peu apprécié par bon nombre de lecteurs, ainsi que des soucis de calendriers face aux divers événements d'importance dans la Commune. L'intention est donc de revenir à 7 parutions, et d'en limiter le nombre de pages à 32. Les frais pour 7 parutions de 32 pages sont plus bas que 6 parutions de 40 pages.*

Q24 11100.3099.00 : charge du personnel +10K, pourquoi ?

R 24 *Voir page 52 partie 2 du budget, cette année les montants qui pourraient être versés aux jubilaires ont été estimés (collaborateurs communaux).*

Q 25 11100.3170.00 : Ces frais ne sont pas clairs et font le yo-yo et ne sont jamais respectés! Avez-vous déjà une idée de la liste des manifs?

R 25 *Voir page 52 pour le détail des manifestations prévues. Ont été rajoutés :*

- 1) *des montants liés au matériel, notamment la location ou l'achat de vaisselle réutilisable (projet en cours d'étude) et la location ponctuelle d'une remorque frigorifique (le besoin n'est pas encore assez grand pour justifier un achat)*
- 2) *un montant pour les conférences en lien avec la transition énergétique et la durabilité, suite au succès de la conférence du 19 janvier 2022 au sujet de la pénurie d'énergie.*

La Municipalité est bien consciente du soin à apporter au contrôle et à la gestion de ce poste.

Q 26 11100.3520.00 : Part à des charges intercommunales +90K, qu'elle est la raison?

R 26 *Voir détail en page 53 de la partie 2 du budget, entre autres Coopérative des Pléiades + CHF 4.00/habitant – Sige contrôle des abattoirs CHF 40'000.-.*



Q27 13000.3091.00 : Frais de formation 40K, aucune visibilité sur ce qui est prévu ou les formations sont connues?

R 27 De grosses formations coûteuses ont été suivies en 2023, l'année 2024 sera plus calme au niveau des formations certifiantes.

Q 28 13000.3185.00 : Honoraire, +45K, pourquoi?

R 28 Voir détail page 53 partie 2 du budget et réponse posée précédemment.

Q 29 15000 : +34K de dons, raison ?

R 29 La question porte sur la différence entre le budget 2023 et le budget 2024, Affaires culturelles et de loisirs, augmentation de 34'000.-, passant de 861'000.- à 895'000.-

C'est le poste 15000.3659.10 qui a augmenté uniquement, « Dons et subventions communales », passant de 42'000.- à 76'000.-

La Municipalité a accepté de soutenir la publication d'un ouvrage sur le peintre Alfred Béguin avec un montant de 10'000.-, puis aussi, en cas de besoin, de couvrir le déficit d'édition pour un montant de 15'000.-

Puis 10'000.- pour le 2en1 Festival.

La ligne « Divers dons » a été augmentée de 5'000.- (passant de 5'000.- à 10'000.-) afin de pouvoir financer des projets intéressants qui arrivent à la Municipalité et qui concerne notre Commune directement.

Q 30 15200.3659.00 : +20K, raison? 10k sont expliqué pour le festival "2 en 1", mais le reste?

R 30 Il s'agit d'un compte qui s'appelle « Dons à associations et institutions ». La volonté de la Municipalité est de montrer clairement le soutien que la Commune apporte aux Sociétés locales reconnues, ce que ce compte ne permettait pas. En effet, pour des questions de logique et de lisibilité, le compte 15200.3659.00 a été ventilé autrement dès le budget 2023 déjà. Dans ce compte, jusque dans les comptes 2022, on y trouvait en même temps la cotisation de la commune pour le « Lavaux patrimoine mondial » que la subvention de la Commune pour la Chorale de St-Légier.

Q 31 152.00 : Travailleur hors mur amendement ?

R 31 La personne TSHM a été engagée en 2023, conformément au budget. Le budget 2024 reflète son salaire sur 12 mois.

Q 32 19000 Infrastructure informatique :+143K !!! hors contrôle? Quelle est la stratégie d'achat?

R 32 Voir communication municipale n° 25-2023.



Finances

Q 33 21000.4001.00 : Impôts sur le revenu des personnes physiques. -Sur quelle base les 41'000'000 ont été fixés ?

R 33 Sur la base des rentrées fiscales au 31 août 2023 comprenant une augmentation due à l'IPC et aux écarts importants entre taxations et acomptes constatés ces dernières années.

Q 34 Quel est la valeur fin septembre 2023 ?

R 34 Document déjà remis à la Cofin.

Q 35 Quel est le forecast pour 2023 ?

R 35 Dans la ligne budgétaire.

Q 36 21000.4002.00 : Impôts sur la fortune des personnes physiques - Pourquoi observe-t-on une baisse des comptes 2022 (8'417'314.-) au budget 2024 (8'250'000.-)

R 36 Principe d'imparité, valeurs boursières.

Q 37 21000.4050.00 : Impôts sur les succession et donations : Budget 2024 1'000'000 ; Comptes 2022 2'405'489.-. En 2022 combien sont les impôts sur les successions (sans donations) ?

R 37 CHF 2'129'160.20.

Q 38 Est-ce que les impôts sur les successions varient beaucoup d'une année à l'autre ?

R 38 Impôts très volatiles en effet (qui vient influencer la péréquation à hauteur de 50 %).

Bâtiments

Charges	Revenus	
Budget 2024	8'298'870	3'617'905
Budget 2023	8'034'500	3'093'200
Budget 2022	6'938'762	3'564'789

Sur papier ce résultat me semble positif, car il y a un léger redressement en 2024 prévu, mais nous sommes encore loin des chiffres de 2022. Dans les détails il y a plusieurs questions qui se posent :



Q39.A Contrats d'entretiens 385'000.- env tous les bâtiments. Serait-il possible de faire une analyse de ces contrats et de le globaliser ? Les entretiens courants totalisent une somme de 390'000.-.

R 39 A. Une réflexion a été demandée au responsable du Sbât.

Q 39 B. Frais Téléphone dans les bâtiments (Ancien Stand, restaurant 1209, Chemin de Pangires (CDIS, Grande salle, Stand de Tir Praz Hier, etc ces frais vont de 1'200 – 350.00 ?

R39 B. Il peut s'agir d'un téléphone fixe (commande à distance), d'une ligne pour des alarmes (chaufferie – pompe d'évacuation) ou de connexions internet, une réflexion au niveau de la commune est en cours.

Q 40 Terrains : les loyers ont changé de 2024 360'000.-, en 2023 301'000.- (298'299.- en 2022) ?

R 40. Voir page 58 partie 2 du budget = nouveau DDP Pique-Lune CHF 60'000.-.

Q 41 Forêt et Pâturages : Traitement du personnel – 2024 792'000 vs 2023 778'000 ?

Explication : « Comprends l'engagement d'un collaborateur au poste laissé vacant au 1. Janvier, diminution d'un taux d'activité ».

R 41 Il faut se référer au tableau des RH en annexe page 21 ainsi que le préavis en page 17.

Q 42 32000.3115.00 Achats machines & véhicules 2024 159'000 vs 55'300 2023 et 10'670 en 2022. Est-ce vraiment nécessaire ? ne pourrais-t-on pas faire des contrats de leasing ou partager de véhicule utiliser de temps en temps avec d'autres communes (p. ex. Scierie mobile 71'500.-) ?

R 42 Voir réponse sur l'achat des véhicules en général (dépenses thématiques), sinon les besoins sont là au même moment, donc difficile à concilier, certains véhicules (électriques) sont pris en leasing.

Q 43 32.00/3161.00 : Acquisition du terrain des Bendes Où est-ce ? Quand ?

R 43 En Bendes est un terrain situé à côté du parcours de la piste vita à St-Légier-La Chiésaz - achat selon préavis 19/2016 de St-Légier-la Chiésaz.

Q 44 32000.3163.00 : Location objets mobiliers 2024 24'000 vs 2023 1'000 et 2022 343 ?

R 44 Voir page 59 partie 2 du budget, location d'une chenillette (leasing).

Q 45 320.00/4355.30 Vente copeaux. Ce contrat n'a-t-il pas été annulé en 2023 ?

R 45 Le contrat court toujours (2025).



- Q 46 32110.3141.00 : Entretien bâtiment/pâturage 2024 21'000.-, 2023 4'000.-, 2022 5'213.- ? Pourquoi ce changement ? N'existait-il pas de contrat auparavant ?**
R 46 Voir détail page 60 partie 2 du budget, réfection des drainages entre autres.
- Q 47 32120.3141.00 : Entretien du bâtiment/pâturage : 2024 27'000.-, 2023 6'900.-, 2022 18'586.-. Arriverons-nous gentiment à la fin des investissements ?**
R 47 Nous n'avons plus que la température de la cave qui pose problème ainsi que l'évacuation de la fumée dans le local de production mais des solutions peu coûteuses pourraient être trouvées à négocier avec les locataires.
- Q 48 330.00-330.10/4902.11 Imputation interne vin communal**
Quel est la consommation annuelle par la Commune et ses habitants des 10'000m2 de vigne ?
*R 48 En 2022, consommation de 2358 bouteilles de vin St-Légier, 1830 bouteilles de vin de Blonay, 994 demies bouteilles de Blonay. Il est important de relever que le millésime 2021 nous a fourni peu de quantité de vin.
En 2023 la consommation se monte à 5397 bouteilles (Blonay + St-Légier) et 1487 demies bouteilles. La part des ventes aux particuliers est nettement plus grande (3000 bouteilles et 888 demies bouteilles) Nous avons proposé une souscription à la population.*
- Q 49 35000.3141.10 : 2024 8'000 Gestion de clefs ?**
R 49 Programmes informatiques, remplacement de clé, cylindres non attribuables spécifiquement à un bâtiment.
- Q 50 35000.3163.00 et 3111.00 : 2024 15'000.- Location d'objets mobiliers (location d'un véhicule électrique remplacement d'un véhicule thermique, pourquoi ne pas l'inclure dans 3111 sous véhicule ? ce montant arriverait à 2024 40'000.- vs 2023 28'000.- 2022 0 !?**
R 50 La nature 3111 concerne l'achat d'un véhicule pas une location.
- Q 51 35118.3182.00 : Téléphone 2024 1000.00 ?**
R 51 Mise à disposition du Wi-fi dans le bâtiment.
- Q 52 35118.3185.00 : Honoraire gérance : 2024 6'350.-, 2023 0, 2022 6'343.10. Pourquoi rien en 2023 ? Quelle est la fonction ?**
R 52 Concerne le mandat de gérance octroyé à la Coopérative de l'espace régional des Pléiades (gestion par le Sfin), manque au budget 2023 vraisemblablement.
- Q 53 35212.3151.10 : Remplacement de la machine à laver professionnelle 2024 12'000.Est-ce la même machine ?**
R 53 Oui, c'est un doublon.



- Q 54 35305.3123.00 : Electricité 2024 14'000.-, vs 2023 2'500.-, 2022 6'314.47. Pourquoi cette différence ?**
R 54 *Nous avons essayé de cerner au mieux les consommations de Bahyse, le budget 2024 devrait correspondre à la réalité du terrain.*
- Q 55 35306.3123.00 Electricité 2024 20'000, vs 2023 6'650.00, 2022 15'991.23 Pourquoi cette différence ?**
R 55 *Nous avons essayé de cerner au mieux les consommations de Bahyse, le budget 2024 devrait correspondre à la réalité du terrain.*
- Q 56 35308.4271.00 Loyers 2024 106'700, 2023 198'400, 2022 206'270.00 Commentaires : Dont REBSL (84'700) hors CB VI ?**
R 56 *Les loyers ont fait l'objet d'une nouvelle imputation comptable entre Clos-Béguin I à V et VI (division 35309). La somme de CHF 84'700.00 est valable depuis le 1^{er} janvier 2024.*
- Q 57 35104 : Les Mossettes - buvette des Mossettes / Loyers (diminution de loyer - 14'942).**
R 57 *Non, le budget ne tient compte que du loyer fixe (hors part variable).*
- Q58 35119 : Route Deux-Villages 21-locatif -boulangerie-vétérinaire/Loyers (diminution de loyer - 13'035)**
R 58 *Non, les acomptes de charges ne sont plus pris en compte (gestion faite par la gérance Cofideco).*
- Q 59 35212 : Chemin de Prélaz 6 – Picson / Loyers (diminution de loyer - 26'289)**
R 59 *Ce n'est pas un loyer, il s'agit de la refacturation des frais au REBSL que nous retrouverons dans la division 15200.*
- Q 60 35214 : Chemin de l'Ancien-Stand 10 - Ancien-Stand / Loyers (diminution de loyer - 21'885.-)**
R 60 *Ce n'est pas des loyers mais des locations, donc à caractère variable.*
- Q 61 Malgré une tendance à la hausse, nous constatons que de nombreux loyers stagnent, voire même diminuent. Nous avons ici indiqué uniquement les bâtiments dont les loyers diminuent de plus de CHF 10'000 par rapport aux comptes 2022. Comment se justifient ces baisses de revenu ?**
R 61 *Voir réponses ci-dessus, aucune baisse, suppression de l'encaissement des acomptes de charges par le bailleur.*
- Q 62 35309 Route des Areneys 10 - collège Clos-Béguin VI / Loyers (nouveau loyer 176'400). Dans le justificatif, il est juste indiqué « Loyer REBSL », de quoi s'agit-il ? Une nouvelle garderie ?**
R 62 *Non, la fourchette verte, imputation distincte depuis 2023 (nouvelle division, voir 35308).*



Travaux

- Q 63** 41000.3156.00 : Maintenance informatique. Comment se justifie l'augmentation de ce poste qui passe de CHF 45'618.75 dans les comptes 2022 à CHF 55'000.- dans le budget 2023 pour être finalement prévu à CHF 72'000.- dans le budget 2024 ?
- R 63** Suite à la migration des données sur un système d'information du territoire, il n'est pas impossible que le SUT soit confrontés, dans les années à venir, à traiter des éventuelles problèmes de compatibilité suite à cette opération. De plus, il a été mis au budget la réalisation d'une nouvelle campagne de photos aériennes, la dernière a été réalisée en 2021 pour les bas de la Commune, respectivement 2020 pour les hauts. Il s'agit là d'un important outil de travail pour le SUT.
- Q 64** 41000.3193.00 : Cotisations CHF 10'000.- - Quel est la fonction et l'utilité de cotiser pour des associations professionnelles telles que l'Association pour le système d'information du territoire (ASIT), EspaceSuisse, etc.. ?
- R 64** Pour l'ASIT par exemple, cela permet d'avoir accès facilement et gratuitement aux données de différents fournisseurs (services industriels, canton, cadastre, etc.) et de pouvoir également mettre à disposition d'autres utilisateurs (architectes, ingénieurs, etc.). Les propres données communales sur une plateforme. Pour d'autres associations professionnelles, cela permet d'accéder gratuitement à la littérature qui concernent le SUT et ainsi d'être informé de l'actualité. Cela permet également de participer gratuitement à des formations ou à prix préférentiels.
- Q 65** 43000.3011.00 Traitements du personnel (Voirie et route) CHF 1'404'000.-. Même si l'augmentation par rapport au budget 2023 peut pleinement se justifier par l'indexation au coût de la vie (2%), comment se justifie l'augmentation d'env. CHF 160'000.- par aux comptes 2022 ?
- R 65** Les tableaux ETP et mutations en fin de fascicule donne quelques explications, transfert également du responsable du patrimoine arboré du service des forêts au espaces publics. La différence, hormis le transfert du collaborateur du patrimoine arboré, c'est l'indexation 3% en 2023 et 2% en 2024.



- Q 66** 43000.3114.00 Achat matériel d'exploitation CHF20'000.-. Cette dépense est justifiée par l'achat de 10 tentes légères (10'000.-), des drapeaux et oriflammes (5'000.-), le changement du système de banderole pour les manifestations (2'000.-), des ampoules et autres (3'000.-). Mais à l'explicatif du budget 2023 nous retrouvons entre autre les mêmes postes « Ampoules, électricité, divers 3 000,00 CHF, Achats 10 tentes légères 5 000.- CHF, Drapeaux et oriflammes nouvelle commune 5 000.- CHF »... Ces Achats ont-ils été fait en 2023 ?
- R 66** *Non, tout n'a pas été investi durant l'année 2023. Pour les tentes légères, très utiles et utilisées dans de nombreuses manifestations villageoises. Avec l'âge et l'usure, malgré les bons soins du Service des espaces publics, ces tentes cassent les unes après les autres. Deux ont été achetées en 2023 mais il faut poursuivre l'investissement en 2024. En ce qui concerne les drapeaux et oriflammes, il s'agit d'un processus d'amélioration constante, de même qu'en ce qui concerne les banderoles pour manifestations. Enfin, les divers pour CHF 3'000.- concernent le remplacement des projecteurs des halles ainsi que d'autres petites fournitures de bureaux, notamment.*
- Q 67** 43000.3124.00 Carburants CHF 80'000.-. La charge indiquée semble cohérente avec les comptes 2022, mais en cherchant dans le justificatif, il est indiqué « Voir nature 4351.00 ». Au N° 43000.4351.00 Part. de tiers (carburant, divers) ne me semble pas piétinant et en cherchant dans les charges et revenu par « nature »... il n'y a pas de N° 4351 ? : pourriez-vous clarifier ce justificatif ?
- R 67** *Les charges par nature s'arrête à 3 chiffres, donc il faut prendre le 435 en page 80 de la partie 2 du budget.*
- Q 68** 43000.3163.00 : Locations véhicule-machines-matériel CHF 253'000.-. Ce poste correspond au budget 2023 avec une nouveauté : « Location Meili CHF 70'000.-... ». De quoi s'agit-il ?
- R 68** *Il s'agit du remplacement de 2 véhicules lourds (Unimog et Meili) qui sont en fin de vie. La première idée était de louer ces véhicules à hauteur de CHF 70'000.- / année. Mais nous allons préparer un préavis à hauteur de deux fois CHF 280'000.- (CHF 560'000.-) pour acquérir ces véhicules lourds en 2024, pendant que nous pouvons encore bénéficier des effets péréquatifs (qui n'auront plus d'effet dès 2025).*
- Q 69** 43010.3142.00 : Entretien lourd validé par un préavis. Ce poste est à zéro au budget 2023 et 2024, mais il est de CHF 1'040'042.95 sur les comptes 2022 : quel est la différence avec le compte « 43000.3142.00 Entretien du réseau routier 1'000'000.- » ?
- R 69** *Comme précisé, ce sont les dépenses faites via préavis dont les conclusions de ces derniers précisent la comptabilisation des coûts dans l'exercice courant, uniquement ceux de St-Légier et plus particulièrement les coûts de la traversée du village (par exemple comptabiliser les dépenses d'investissement pour les routes dans le compte 43010.3142.00).*
- Q 70** 43040 : Patrimoine arboré CHF 195'400.- de charge et CHF 55'000.- de revenu. Ce poste est absent du budget 2023 et comptes 2022. Cette activité est bien celle qui a été reprise des forêts et successivement des espaces verts ? Si non, où était-elle répertoriée avant ?
- R 70** *Elle était en effet incluse dans le service des forêts (division 32000).*



- Q 71** Parmi les travaux prévus à ce poste, l'explicatif propose : le « rétablissement des travaux d'entretien Grand-Pré (20'000.-) – l'inscription aux organes de contrôle et certification (3'000.-) les travaux sur terrain de sport du Grand Pré - rejoindre la norme Bio-Suisse (20'000.-) labélisation sous forme de mandat de réalisation technique (2 ans) (10'000.-) ».
Ce même libellé était déjà présent au budget 2023. Pouvons-nous en conclure qu'ils n'ont pas été réalisés : mais reporté en 2024 ?
- R 71** *La somme de CHF 130'500.- représente la totalité des frais d'entretien des terrains de sports extérieurs, de Praz-Dagoud et du Grand-Pré, y compris les terrains synthétiques. Il était prévu que le terrain du Grand-Pré soit rénové en profondeur mais ce projet est pour le moment reporté, le temps de savoir ce que le PA du Château nous permettra de faire... C'est pourquoi les travaux mécaniques sont maintenus dans cette attente. Dans ces dépenses sont compris les achats d'engrais, l'entretien du système d'arrosage, l'entretien des drainages, la fourniture de gomme pour terrains synthétiques, les travaux de scarification, les carottages, etc...*
- Q 72** 45000.3526.00 : Incinération des ordures ménagères CHF120'000.-. D'après l'explicatif « Incinération (165'000.-) Rétrocession Gastrovert (45'000.-) » il semblerait que conformément au budget 2023, les charges pour ce poste sont inchangées (165'000.00). Mais un revenu de CHF 45'000 a directement été déduit pour obtenir les CHF 120'000.- de charge. Ce revenu est-il déjà perceptible en 2023 ? Où avait-il été indiqué dans le budget 2023 ?
- R 72** *C'est une question qui concerne la gestion et l'exercice de l'année en cours, donc les comptes de l'année 2023. Nous ne pouvons prévoir, dans le budget 2023, les effets de la généralisation de l'implantation « Gastrovert Private » sur l'entier du territoire communal, et donc le montant de la redevance qui en découle.*
- Q 73** 45010.3154.00 : Entretien - nettoyage moloks CHF 15'000.-. L'explicatif justifie cette charge par « Déplacement des Moloks "sur le Crêt" » : alors que l'achat d'un Molok reviens CHF 5'000.-. Comment justifiez-vous un tel coût pour un déplacement ?
- R 73** *L'achat du molok ne comprend pas le génie civil.*
- Q 74** 45020.3114.00 Achats et poses installations CHF 100'000.-. Merci de justifier pour ce même poste l'augmentation entre les comptes 2022 (5'441.-), le budget 2023 (30'000.-) et la mise au budget 2024 de CHF 100'000.- ?
- R 74** *Nous avons différents projets de nouvel éco-points, dont celui des « Vergers » (à côté de la COOP) à Saint-Légier, où nous devons financer une structure pour le verre (alors que le promoteur assumera le reste, soit 2 structures). Nous avons différents projets d'aménagements qui nécessitent l'achat de nouvelles poubelles urbaines de type « Requin ». Cela pour continuer d'assurer, aux quatre coins de notre commune, des espaces publics propres et répondre également aux demandes des habitants.*



Q 75 46000.3144.00 : Entretien du réseau CHF 270'000.-. Ce poste semble bien avoir englobé le compte 47000.3147.00 Entretien des dépotoirs et des cours d'eau, « Entretien dépotoirs ruisseaux (20'000.-) et Entretien des berges et ruisseaux (40'000.00) » qui a disparu du budget 2024. Mais où sont donc indiqué les subsides du compte 47000.4516.00 de CHF 18'000.- ?

R 75 En 46000.4516.00 page 40 de la partie 2 du budget.

Q 76 46000.3526.00 : Participation à Cmne de Vevey & SIGE CHF 70'200.-. Pouvez-vous nous rappeler le motif et la clé de répartition de cette participation qui semble prendre l'ascenseur depuis les comptes 2022 (47'494.90) ?

R 76 Sige = participation au nettoyage du lac (part population et part longueur de rive), commune de Vevey = remboursement des taxes annuelles encaissées par la commune aux propriétaires évacuant leurs eaux claires et usées dans les conduites d'évacuation veveysannes.

Q 77 43000.3142.00 : Entretien du réseau routier: la machine qui analyse l'état des routes est-elle passée sur toutes celles de Blonay (cela avait été fait à St-Légier en son temps, c.f. préavis 6-2023, rapport ad-hoc)? Autrement dit, l'état des routes est-il maintenant connu en vue d'une planification correcte de l'entretien de celles-ci?

R 77 Effectivement, ces données ont été collectées pour la première fois sur le secteur de Blonay et nous pouvons désormais travailler avec cet outil. Le préavis d'entretien lourd 2024 sera basé sur les résultats de cette expertise, véritable « radiographie » de notre réseau routier.

Q 78 Vu le changement de péréquation en 2025, des investissements ont-ils été prévus en 2024 au vu de la future baisse de subvention du canton pour les routes et les forêts?

R 78 L'achat de véhicules principalement et les dépenses éventuelles concernant la traversée du village (St-Légier).

Instruction publique et culte

Q 79 La somme du budget « santé » 2024 est quasi identique au budget 2023. Ceci ne semble pas être cohérent avec le commentaire p. 74 ss « la prophylaxie dentaire ne figurait pas dans le budget des écoles. », suite auquel on devrait s'attendre à une augmentation des charges. Or, on constate une augmentation globale des charges « santé » de CHF 10'000.- par rapport à 2022, comment s'explique-t-elle ?

R 79 Les subventions font partie de la division 71000. Le salaire du dentiste se retrouve dans la division 56000 et non ici. Ce compte comprend l'infirmière scolaire et le médecin scolaire.

		Budget 2024	prorata	var. B2024/B2023	var B2024/R20022	Budget 2023	prorata	R 2022	prorata	Commentaires
50000.3011.10	Traitements personnel santé	16 800,00		11 200,00	200,00%	5 600,00		19 767,80		Dresse Thurneysen dans le R2022?
50000.3030.10	Cotisations AVS/AC/AI/APG (personnel santé)	1 600,00		1 050,00	190,91%	550,00		1 315,00		
	Pourcentage charges sociales		9,52%				9,82%		6,65%	
51000.3185.00	Réseau de santé	18 640,00		- 12 500,00	-40,14%	31 140,00		5 840,00		Dresse Thurneysen dans le B2023?
	Total santé	37 040,00		- 250,00	-0,67%	37 290,00		26 922,80		



Q 80 50000.3030.10 : Cotisations AVS/AC/AI/APG (personnel santé) : Pourquoi le pourcentage des cotisations sociales était de 6.6% en 2022 (le pourcentage de 9.52% figurant dans le budget 2024 paraît plus juste) ?

R 80 Clé de répartition comptable affinée depuis, le médecin scolaire étant soumis aux charges sociales.

Q 81 50000.3652.00 : Animations, conférences spectacles pour la prévention : on passe CHF 1'200.- en 2022 à CHF 6'000.- en 2024, soit 5 fois plus. Quelles sont les mesures et objectifs ?

R 81 Actions de prévention contre les écrans.

Q 82 51000.3170.00 + 51000.3170.05 + 51000.4390.00 : Journée de la Fête d'été - Le résultat de la Journée de la Fête est équilibré par le fonds scolaire. Ainsi on ne pourra pas attribuer un montant à ce fonds, si le résultat de la journée est prévu d'être négatif, ne faudrait-il pas plutôt passer un prélèvement ?

R 82 La journée prévoit d'être positive (au budget), en cas contraire, il sera effectivement fait un prélèvement dans le fonds.

Fête d'été		Budget 2024	prorata	var. B2024/B2023		var B2024/R20022		Budget 2023	prorata	R 2022	prorata
51000.3170.00	Journée de la Fête d'été	20 000,00		10 200,00	104,08%	4 108,95	25,86%	9 800,00		15 891,05	
51000.3170.05	Frais Fête d'été	9 650,00		9 650,00		9 650,00		-		-	
51000.3819.00	Attribution au fonds scolaire (fête d'été)	10 000,00						20 000,00		6 678,40	
51000.4390.00	Recettes de la journée de la Fête d'été	- 30 000,00		- 10 000,00	50,00%	- 7 480,00	33,21%	- 20 000,00		- 22 520,00	
	Total Fête d'été	9 650,00		- 150,00	-1,53%	9 600,55	19414,66%	9 800,00		49,45	

Q 83 51000.3151. 00 - Entretien mobilier, machines & équipement. On passe CHF 750 en 2022 à CHF 11'500.- en 2024. Pour quelle raison?

R 83 Achat pour des actions autour de la durabilité (CHF 5'000.-). Pas d'entretien particulier en 2022.

Q 84 51000.3188.10 + 51000.3188.20 51000.3188.30 + 51000.4512.00 : Frais de transport. Les frais de transport augmentent de CHF 25'600.- (+4.5%) par rapport à 2022, quelle est la raison ?

R 84 Achat pour des actions autour de la durabilité (CHF 5'000.-). Pas d'entretien particulier en 2022.

Q 85 51000.3188.10 + 51000.3188.20 51000.3188.30 + 51000.4512.00 : Frais de transport. Les frais de transport augmentent de CHF 25'600.- (+4.5%) par rapport à 2022, quelle est la raison ?

R 85 Augmentation des tarifs MVR.

Frais de transport		Budget 2024	prorata	var. B2024/B2023		var B2024/R20022		Budget 2023	prorata	R 2022	prorata
51000.3188.10	Frais de transport à l'intérieur du groupement	189 000,00		5 768,00	3,15%	13 650,25	7,78%	183 232,00		175 349,75	
51000.3188.20	Frais de transport des TPF	475 000,00		80 900,00		69 722,00		394 100,00		405 278,00	
51000.3188.30	frais de transport divers	12 000,00						10 920,00		15 785,80	
51000.4512.00	Participation du canton	- 81 000,00		- 81 000,00		- 54 017,30	200,19%	-		- 26 982,70	
	Total transport	595 000,00		6 748,00	1,15%	25 569,15	4,49%	588 252,00		569 430,85	



Q 86 51000.3199. 00 : Frais divers. Ce compte frais divers a un solde de CHF 13'000.- environ (CHF 9'260.- en 2022), qu'est-ce qui est comptabilisé ici ?

R 86 Les frais concernant des départs à la retraite, des jubilaires ou des bénévoles.

Q 87 51000.3662.00 + 51000.3662.20 + 51000.3662.30+ 51000.4392.00 +51000.4392.20 +51000.4652.40 : Courses d'écoles, camps, activités sport. Les charges globales nettes pour les diverses activités augmentent de 32% par rapport à 2022, en plus la participation des parents ne semble pas suivre proportionnellement, voire même baisser. Quelles sont les raisons pour cette évolution ? Quelles sont les projections pour l'année en cours ?

R 87 Moins d'activité en 2022 dû à la pandémie, augmentation du nombre d'élèves, participation forfaitaire des parents (CHF 80.-). Pour 2023 les cours prévus seront effectués.

Courses d'écoles, activités sportives, camps		Budget 2024	prorata	var. B2024/B2023		var B2024/R20022		Budget 2023	prorata	R 2022	prorata
51000.3662.00	Courses d'écoles, activités sportives	112 725,00		1 835,00	1,65%	36 171,35	47,25%	110 890,00		76 553,65	
51000.3662.20	Cours de ski	69 465,00		2 305,00		9 008,50		67 160,00		60 456,50	
51000.3662.30	Camps 8P	39 000,00						37 700,00		38 753,05	
51000.4392.00	Participation des parents - camps 1-6P	- 7 520,00						- 7 520,00		-	
51000.4392.20	Participation des parents - cours de ski	- 4 600,00		- 200,00		65,00	-1,39%	- 4 400,00		- 4 665,00	
51000.4652.40	Participation des parents - camps 8P	- 10 800,00		800,00		9 600,00	-47,06%	- 11 600,00		- 20 400,00	
Total courses, camps et activités sportives		198 270,00		6 040,00	3,14%	47 571,80	31,57%	192 230,00		150 698,20	

Q 88 51000.3662.40 + 52000.3662.40 – Echanges linguistiques. Le budget global pour les échanges linguistiques passe de CHF 4'000.- en 2022 à CHF 17'000.- en 2024. Quelle est la raison, quelles sont les projections pour 2023 ?

R 88 Pas d'échanges linguistiques en 2022 dus à la pandémie.

Echanges linguistiques		Budget 2024	prorata	var. B2024/B2023		var B2024/R20022		Budget 2023	prorata	R 2022	prorata
51000.3662.40	Echanges linguistiques - primaire	-		- 17 000,00	-100,00%	- 3 919,50	-100,00%	17 000,00		3 919,50	
52000.3662.40	Echanges linguistiques - secondaire	17 000,00		17 000,00		17 000,00		-		-	
Total échanges linguistiques		17 000,00		-	0,00%	13 080,50	333,73%	17 000,00		3 919,50	



Q 89 51000.3011.10 + 51000.3030.10 + 51000.3662.50 + 51000.3662.60 + 51000.3819.10 + 51000.4390.10 + 51000.4652.50 : Chœurs de écoles et cours facultatifs.

R 89 Le budget a triplé par rapport aux charges 2022. Quelle est la raison ? Ou se trouve le traitement des musiciens en 2022 ? Pourquoi attribuer un montant au fonds, bien qu'il faudrait plutôt en prélever pour couvrir le surcoût.

Correspond aux recettes des chœurs, voir compte 51000.4390.10.

Chœur des écoles et cours facultatifs		Budget 2024	prorata	var. B2024/B2023	var B2024/R20022	Budget 2023	prorata	R 2022	prorata
51000.3011.10	Traitements des musiciens	13 500,00		13 500,00 #DIV/0!	13 500,00 #DIV/0!	-		-	
51000.3030.10	Cotisations AVS/AC/APG musiciens	1 250,00				-		-	
51000.3662.50	Chœurs des écoles et cours fac.	21 830,00				35 300,00		9 562,53	
51000.3662.60	Spectacles, animation culturelle	35 000,00				34 250,00		9 577,55	
51000.3819.10	Attribution au fonds "chœurs des écoles"	3 000,00				3 000,00		3 050,90	
51000.4390.10	Recettes concerts	- 3 000,00				- 3 000,00		- 3 829,25	
51000.4652.50	Participation des parents	- 7 450,00		-	- 4 970,00	- 7 450,00		- 2 480,00	
Total chœurs des écoles et cours facultatifs		64 130,00		2 030,00 3,27%	48 248,27 303,80%	62 100,00		15 881,73	

Temples et cultes

Q 90 Bien noté que des travaux particuliers pour le nettoyage du clocher et la modernisation 3G/transmission d'alarme engendrent des charges supplémentaires à une hauteur de CHF 11'600.-, mais comment expliquer l'augmentation globale des charges d'entretien et d'électricité de CHF 35'000.-, soit 38% par rapport à 2022 ? Quelles sont les projections pour 2023 ?

R 90 Les charges diminuent ! Le budget pour l'électricité a été affiné en fonction des factures 2023. La baisse provient des coûts ponctuels de la communauté catholique en 2023 qui n'ont plus lieu d'être pour 2024.

Q 91 La facture d'électricité augmentera-t-elle réellement de 37% (La Chiesaz) voir de 60% (Chapelle St-Antoine) par rapport à 2022 ? Quel est l'effet du tarif et quel est l'effet de la consommation ? A noter que Romande Energie annonce une stabilisation de ses tarifs pour 2024 (Tarifs 2024 - Romande Energie absorbe les augmentations (romande-energie.ch)), mais quelle était l'augmentation réelle du tarif en 2023 ?

R 91 21.4 %

Temples et cultes		Budget 2024	prorata	var. B2024/B2023	var B2024/R20022	Budget 2023	prorata	R 2022	prorata
58	Temples et cultes	237 670,00		- 50 095,00 -17,41%	47 813,72 25,18%	287 765,00		189 856,28	
58000.3011.00	Traitements du personnel	81 500,00		- 10 500,00 -11,41%	4 849,45 6,33%	92 000,00		76 650,55	
58000.3030.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	7 720,00		- 1 130,00 -12,77%	2 395,90 45,00%	8 850,00		5 324,10	
58000.3040.00	LPP	5 000,00		- 7 500,00 -60,00%	410,00 8,93%	12 500,00		4 590,00	
58000.3050.00	Assurances maladie/LAA	2 900,00		- 250,00 -7,94%	664,90 29,75%	3 150,00		2 235,10	
58000.3069.00	Autres frais de personnel	-		-	50,00 -100,00%	-		50,00	
Sommes charges de personnel		97 120,00		- 19 380,00 -16,64%	8 270,25 9,31%	116 500,00		88 849,75	
5800.6141.00	Entretien - La Chiesaz	32 600,00		- 9 400,00 -22,38%	19 515,90 149,16%	42 000,00		13 084,10	
58010.3141.00	Entretien - Chapelle-St Antoine	6 000,00		-	3 151,25 110,62%	6 000,00		2 848,75	
58020.3652.00	Entretien - Eglise catholique	74 350,00		- 17 650,00 -19,18%	7 966,75 12,00%	92 000,00		66 383,25	
58000.3123.00	Electricité - La Chiesaz	10 500,00		- 1 500,00 -12,50%	2 814,90 36,63%	12 000,00		7 685,10	
58010.3123.00	Electricité - Chapelle St- Antoine	4 550,00		-	1 701,25 59,72%	4 550,00		2 848,75	
Sommes charges entretien et électricité		128 000,00		- 28 550,00 -18,24%	35 150,05 37,86%	156 550,00		92 849,95	



OFPOP et Police

6	Police	6'156'315	277'330	5'550'405	284'400	4'929'288.06	270'239.05
61	Corps de police	4'797'000	80'000	4'128'900	105'000	3'699'938.32	69'980.50
61000	Police intercommunale & cantonale	4'797'000	80'000	4'128'900	105'000	3'699'938.32	69'980.50
61000.3180.00	Prestations office du stationnement	123'000		123'000		105'756.05	
61000.3180.10	Prestations parking des Motalles	19'000		19'000		29'377.10	
61000.3511.00	Participation réforme organisation policière	930'000		864'400		884'812.00	
61000.3511.10	Participation Police Cantonale N-1					1'449.00	
61000.3521.00	Participation Association Sécurité Riviera	3'725'000		3'122'500		2'678'544.17	
61000.4356.00	Prestations facturées à des tiers		5'000		5'000		5'000.00
61000.4370.00	Amendes office du stationnement		75'000		100'000		64'980.50
62	Office de la population	647'835	197'330	704'205	179'400	605'980.68	200'258.55
62000	Office de la population	647'835	197'330	704'205	179'400	605'980.68	200'258.55
62000.3011.00	Traitements du personnel	407'000		456'000		395'179.10	
62000.3030.00	Cotisations AVS/AC/Al/APG	38'600		43'400		35'647.45	
62000.3040.00	Caisse de pension & de prévoyance	58'000		72'000		57'863.10	
62000.3050.00	Assurances maladie/accidents	15'980		15'980		12'946.70	
62000.3061.00	Frais pour usage de véhicules privés	1'300		900		1'167.60	
62000.3066.00	Frais de subsistance	825		825			
62000.3069.00	Frais divers	400		400			
62000.3101.00	Imprimés, fournitures de bureau	4'430		7'300		3'679.88	
62000.3102.00	Livres, journaux, annonces	1'200		1'200		100.00	
62000.3111.00	Achat mobilier, machines & équipement de bureau	2'000		1'000		219.65	
62000.3117.00	Achats sacs taxés	6'000		9'800		9'759.45	
62000.3151.00	Entretien mobilier, machines & équipements					301.55	
62000.3156.00	Réseau informatique	500		500		880.80	
62000.3163.00	Location photocopieur, équipements	2'200		2'200		3'456.25	
62000.3181.00	Frais de ports & taxes CP	3'000		3'000			
62000.3182.00	Frais de téléphones	600		600			
62000.3186.00	Primes assurances tiers, choses, RC					33.05	
62000.3187.00	Part cantonale documents d'identité	20'000		14'000		20'707.20	
62000.3191.00	Part cantonale permis de séjour	63'500		63'500		60'636.70	
62000.3193.00	Cotisations, frais divers	300		600		170.00	
62000.3662.00	Intégration des étrangers	5'000		11'000		3'232.20	

Commune de Blonay - Saint-Léger

	Budget 2024 (v2/CC)		Budget 2023 (v2/CC)		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62000.3901.15	Imputation cours français (salaires)					
62000.4312.00	Encaissements permis de séjour	86'000		87'400		86'491.00
62000.4312.10	Encaissements documents d'identité	30'000		35'700		30'870.00
62000.4312.20	Emoluments taxes d'arrivée	18'000		18'000		16'940.00
62000.4312.30	Emoluments attestations	20'000		19'200		20'152.00
62000.4312.40	Emoluments demande renseignements	3'600		3'600		2'030.00
62000.4359.00	Ventes et prestations diverses	6'000		9'800		6'672.00
62000.4361.00	Remboursement traitements & charges					26'403.55
62000.4362.00	Remboursement frais rappels / instruction	600				
62000.4659.00	Subv./participations de tiers	2'700		700		700.00
62000.4901.45	Prestations internes service des déchets	10'000		10'000		10'000.00
62000.4909.15	Imputation cours français (recettes)	20'430				
63	Police sanitaire	10'300		10'300		10'062.30
63000	Police sanitaire	10'300		10'300		10'062.30
63000.3185.00	Honoraires constats de décès	10'300		10'300		10'062.30
64	Service des inhumations, pompes funèbres, crématoire	14'000		11'000		15'550.70
64000	Service des inhumations, pompes funèbres, crématoire	14'000		11'000		15'550.70
64000.3185.00	Honoraires convois funèbres	14'000		11'000		15'550.70
65	Défense contre l'incendie	400'600		402'000		342'197.88
65000	Participation SDIS Riviera	400'600		402'000		342'197.88
65000.3521.00	Participation SDIS Riviera	400'600		402'000		342'197.88
66	Protection civile	286'600		294'000		255'558.18
66000	Participation ORPC Riviera	286'600		294'000		255'558.18
66000.3521.00	Participation ORPC Riviera	286'600		294'000		255'558.18



Q 92 61000.3511.00 : Participation réforme organisation police : Pourquoi 66'000.- de delta entre 2023 et 2024, soit 7,6% ? Est-ce par rapport au nombre d'habitants ?

R 92 Non, notre participation se calcule en point d'impôt (ici calculé sur l'année 2022).

Q 93 61000.3521.00 : Participation ASR : Pourquoi 1'1000'000.- de delta, 2022 et 2024, soit 39%, alors que l'on parle de 700'000.-. Et la différence entre 2023 et 2024 est d'uniquement 600'000.- ? Est-ce parce que nous sommes passés du coefficient 5 à 6 ?

R 93 C'est l'effet d'une part du nombre d'habitants (2022-2023) et du coefficient (2023-2024). A noter que nous suivons le budget validé par l'ASR. En 2023, celui-ci n'indiquait pas de changement de coefficient, alors que nous passons effectivement au palier supérieur. Le budget 2024 inclus ce changement. A noter que des procédures sont en cours à ce sujet, les statuts n'étant pas adaptés à une situation de fusion.

Q 94 Est-ce qu'une réserve est prévue pour 2023 dans le budget 2024 ?

R 94 Non, si une réserve doit être faite, ce sera dans les comptes 2023.

Q 95 62000.3102.00 : livres et journaux : pourquoi passé de 100.- à 1200.- entre 2022 et 2024-23 ?

R 95 Le budget 2022 était également de CHF 1'200.00, ce poste comprend également les éventuels annonces.

Q 96 65000.3521.00 : Participation SDIS : Delta de 58'000.-, soit 13%, pourquoi ?

R 96 Le budget du SDIS (ASR) était de CHF 386'559.20 en 2023, contre 400'156.04 pour 2024, soit une différence de CHF 14'254.-. Augmentation de l'électricité principalement, ainsi que les annuités.

Q 97 61000.3521.00 : Participation Association Sécurité Riviera CHF 3'725'000.-. Notre demande de revisiter les paliers de participation qui ont été établis en fonction de la croissance et sans aucune prestation supplémentaire est apparemment toujours en discussion. Dans cette attente, la participation prévue pour notre commune a été portée au budget 2024. Mais si notre demande ne devait pas aboutir (ce qui semble déraisonnable), pourrions-nous alors envisager, comme ça a été le cas en 2019, de nous retirer de l'ASR et si oui, à quel prix ?

R 97 La Municipalité prévoit de diligenter une étude pour cette problématique.

**SECURITE SOCIALE**

Q 98 71000.3119.00 Achat abonnement de piscine / 71000.4359.00 Vente abonnement de piscine. Pourquoi ces deux comptes ? S'agit-il d'éléments différents ?

R 98 Non, la Commune subventionne les abonnements proposés aux habitants, d'où l'écart entre l'achat et leurs reventes.

Q 99 71000.3525.20 : REBSL - Justification de l'augmentation :
Prise en charge des surfaces par occupées par Oxybulles à Clos-Béguin 4 pour 107'000.-- .
Le compte 35308.4271.00 Loyers indique CHF 106'700.-- et le commentaire « dont CHF 84'700.-- pour REBSL »
L'augmentation de CHF 808'000.-justifiée est-elle donc juste ?

R 99 Ce n'est pas le même bâtiment. Oui, cela correspond à la couverture des charges induites par les ouvertures de structures, les annuités et un renforcement de 1.1 EPT à l'administration générale.

Q 100 Pourquoi ne pas reporter le détail du compte REBSL dans le budget comme indiqué dans les comptes 2022 ?

R 100 C'est le cas en page 76 de la partie 2 du budget, dans le même ordre que les comptes 2022.

Q 101 Est-il possible d'indiquer le nombre d'enfants pris en charge par les différents accueils pour l'ensemble du réseau ?

R 101 Le nombre d'enfants est disponible dans chaque rapport annuel. Il est difficile de parler du nombre d'enfants lors du budget, sachant qu'une place pour une plage horaire pourrait être occupée les 5 jours de la semaine par un même enfant, ou par 5 enfants différents.

Q 102 Peut-on indiquer le pourcentage de la participation des parents aux frais de l'ensemble du réseau REBSL? Pourquoi ne figure-t-elle pas ?

R 102 Cela devrait être dans le projet de la fondation, pas de la Commune. Pour information, les comptes 2022 montraient une participation des parentes de 32,74%, et le budget 2024 prévoit une participation des parents de 33%.

Q 103 Au vu des augmentations constantes de ce poste, qu'est-il prévu pour les années à venir concernant ces coûts croissants, qui sont appelés à progresser chaque année au vu de la demande constante de la population et des projets à l'étude ?

R 103 Il est difficile pour la Commune d'envisager des rentrées extraordinaires, sachant que les politiques publiques en lien avec l'accueil des enfants dépendent à la fois de la Confédération et du Canton, mais avec les exigences qui vont avec... Les budgets sont systématiquement passés en revue par le Conseil de Fondation (avec 3 représentantes du Conseil communal) et par une délégation de la Municipalité. Cela permet d'avoir un contrôle serré sur les augmentations des charges et sur les projets en cours.

De plus, les nouvelles structures envisagées sont soumises au Conseil communal, comme cela s'est fait pour Mottex et Les Vergers.



Q 104	Comptes 2022	3'832'000		
	Budget 2022		3'978'000	
	Budget 2023		4'528'000	Augmentation 550'000
	Budget 2024		5'336'000	Augmentation 808'000

Comment la Municipalité peut-elle ou compte-elle influencer sur les coûts pris en charge ?

R 104 Les anciennes Municipalités souhaitaient que les tarifs en place puissent être calculé avec une participation des parents qui s'approche des 40%. Une nouvelle tarification devrait voir le jour pour la rentrée 2024, mais n'a pas été prise en compte dans le budget. Il s'agira aussi d'une décision politique qui aura sans aucun doute des conséquences sur les familles.

Q 105 71000.3663.00 Subventions vélos électriques :

Les comptes 2022 indiquent des subventions pour les vélos accordées pour CHF 32'000.--.

Rien n'est budgété en 2023 comme en 2024. Comment sont attribuées ces subventions et vont-elles continuer à l'avenir sur demande ?

R 105 Ces subventions se retrouvent dans la division 11100.3633.00 en 2023 et 2024 à hauteur de CHF 30'000.00 par année. Selon règlement communal déposé sur le site internet de la Commune.

Services industriels

Les frais de formation étaient répartis sur plusieurs comptes et seront désormais comptabilisés à un seul endroit, c'est une bonne idée pour la clarté et la vue d'ensemble.

Compte	Libellé	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
81000.3091.00	Frais de formation			10'000			
11100.3091.00	Frais de formation du personnel					40'454.40	
13000.3091.00	Frais de formation	60'000					

**Q 106 Quelle est la politique dans ce domaine, notamment de la formation continue des collaborateurs ?**

R 106 Le budget formation de tous les collaborateurs communaux est maintenant centralisé aux RH. Toutefois, en 2023, il était prévu que l'un des collaborateurs du service des eaux suive la formation de Fontainier, mais cela n'a pas pu se faire car il y a une liste d'attente, cette formation se fera en 2024. De manière générale, nous favorisons les formations certifiantes, mais il y a également beaucoup de petites formations continues indispensables dans chaque profession. Celles-ci représentent environ la moitié du budget. Dans le cas du service des eaux, la TVA étant récupérable, les frais de formations seront vraisemblablement imputés dans la division 81000.

Compte	Libellé	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
81000.3121.00	Achat & consommation d'eau	250'000		200'000		293'717.03	

Dans les comptes 2022 : on trouve l'information suivante pour les achats d'eau :

Fournisseur	Comptes 2022	Volume [m ³]	Prix unitaire [CHF/m ³]
SIGE	77'344.00	91'865	0.8419
Lausanne	216'373.03	205'000	1.0555

Q 107 Quelle est la proportion d'eau achetée en m³ par rapport au total de m³ d'eau distribués ?

R 107 Page 60 du rapport de gestion 2022 (préavis 20-2023).

Q 108 La conduite d'eau qui relie Lausanne au Pays-d'Enhaut passe par notre Commune. Sauf erreur, avant la fusion, il y avait un point de soutirage dans chaque commune et était gratuit pour l'une d'elle. Qu'en est-il ?

R 108 Il n'y a jamais eu de liaison gratuite sur les conduites de Lausanne pour notre approvisionnement en eau. Par contre, nous avons 2 bornes de défense incendie qui sont gratuitement raccordées sur les conduites car elles servent de purge pour les dites conduites en cas de besoin.

Compte	Libellé	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
81000.4341.00	Taxes uniques de raccordement		500'000		600'000		225'525.00



Q 109 Quelle est la situation à fin septembre 2023 des rentrées financières pour ce compte ?

R 109 A ce jour CHF 237'935.-.

Certaines personnes m'ont fait part du ton indélicat et des délais courts (début novembre) pour le remboursement de la somme indûment facturée par l'ancienne Commune de Blonay.

Q 110 Serait-il possible de consulter une de ces lettres ?

R 110 Les courriers échangés sont protégés par la LPD, mais nous pourrions vous soumettre la circulaire qui a été envoyé par notre mandataire. La stratégie et la manière de communiquer ont été longuement abordées avec notre mandataire. Les dossiers sont encore ouverts mais plusieurs cas arrivent à bout touchant, et les remboursements pourront commencer sous peu. Plusieurs dossiers sont complexes et demandent un temps certains et des investigations supplémentaires. Voir communication n° 21-2023 pour plus d'informations!

Q 111 Comment les intérêts de retard seront-ils comptabilisés pour chaque propriétaire ?

R 111 En cours d'analyse avec notre agent d'affaires.

Q 112 Comment la Municipalité peut-elle ou compte-elle influencer sur les coûts pris en charge ?

R 112 En se conformant aux lois applicables pour ce dossier donc en restant dans le cadre légal.

Réponses adoptées en séance de Municipalité du 2 novembre 2023.